



	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 21 novembre 2022	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du Premier président de la Cour d'appel de Douai			X
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille		Claire Cathelain	
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante		Jacques Lecompte	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Frédérique Le Doujet	
M. Alain CADET			X
Mme Delphine LECAILLE		Gilles Toulemonde	
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR		Vincent Dupont	
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		

Mme Johanne SAISON		Aymeric Potteau	
M. Denis VOINOT		Aymeric Potteau	
Enseignant-e-s collège B			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
M. Perry MAURY		Gilles Toulemonde	
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL		Leny Patinaux	
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X	Leny Patinaux	
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)		Chloé Afonso	
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)			X
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)		Florian Surmont	
Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD)		Chloé Afonso	
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Illona VERMEERSCH)	X		
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)		Gaspard Leveugle	
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE)	X		
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)			X
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)		Messyla De Andrade	
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X

M. Vincent CATTOIR-JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, Directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Informations

→ Sur les capacités d'accueil limitées (CAL) en licence

Monsieur le Doyen informe le Conseil de la demande de baisse des CAL proposée par la Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires de notre Université, en regrettant qu'un tel message d'alerte ne soit pas remonté au rectorat. Il indique aussi que la Conférence des doyens des Facultés de Droit et de Science Politique prépare une synthèse sur le sous-encadrement des Facultés de droit et de science politiques, afin de pouvoir exprimer une alerte factuelle auprès du Ministère sur les difficultés en matière de moyens humains et financiers rencontrées par toutes les Facultés.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur les modalités d'admission en Master

Afin d'alimenter la prochaine plateforme nationale d'admission en master, il nous est demandé de définir les CAL (capacités d'accueil limitées), c'est-à-dire le nombre d'étudiants de tous statuts que le master est en capacité d'accueillir, ainsi que les COL (capacités offertes limitées) qui correspondent aux CAL desquelles on retire les redoublants et les étudiants issus de Campus France ou en formation continue.

Madame Violaine Sander, responsable de la scolarité Master, présente le document de synthèse des évolutions de CAL, avec les argumentaires préparés par les équipes pédagogiques. Tous masters confondus, une demande d'augmentation globale des capacités s'établit à + 24 places en M1 et à + 12 places en M2 :

- 5 pour le master 1 en Droit de la distribution ;
- 5 pour le master 1 en Droit pénal ;
- + 20 pour le master 1 en Droit du Patrimoine culturel ;
- + 14 pour le master 1 en Droit privé ;
- + 12 pour le M2 en Droit du patrimoine culturel.

Devant le caractère abscons du terme COL, la plupart des masters ont choisi une COL égale à la CAL, d'autres ont défini une COL légèrement inférieure à la CAL.

Monsieur le Doyen déclare que chaque master aura intérêt à retenir plus de candidatures que la limite, car de nombreuses défections sont à prévoir, avec donc le risque que des places en master ne soient pas occupées.

Une seconde campagne d'admission n'est pas prévue et seuls les étudiants ayant saisi le Rectorat faute d'être retenus par un quelconque master pourraient être admis sur ces places vacantes.

Pour Madame Sander, il convient de s'interroger sur le potentiel de formation du master en Droit du patrimoine culturel, le silence affiché par le responsable pédagogique de ce master n'étant pas en l'état rassurant.

Est évoquée ensuite la question récurrente de la création d'un master 2 en Droit privé suivi en EAD. Monsieur Gilles Toulemonde, assesseur FTLV, indique qu'actuellement et en M1 EAD, il y a 25 étudiants pour le master en Droit public et 19 pour celui en Droit privé. Parmi ces étudiants est constaté un fort absentéisme, ce qui correspond à leur profil professionnel (reprise d'études avec maintien d'une activité professionnelle). Plus généralement, et faute de ressources en encadrement pédagogique, ce projet semble pour l'instant hors de portée.

Vote sur l'approbation des modalités d'admission en Master :
27 pour, 0 contre, 6 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Informations

→ Sur le prix de thèse de la Faculté

Un jury pour l'attribution du prix de thèse a été constitué ; en font donc partie Messieurs Dupuis, président du jury, Meunier, de Carbonnières, Lefebvre et Madame Massin. Ce prix sera remis lors de l'événement de rentrée qui va être organisé en lieu et place de la cérémonie des vœux traditionnelle.

→ Sur quelques événements de la vie de la Faculté

Madame Nathalie Ethuin, assesseure à la Vie étudiante, informe de l'ouverture mi-décembre de l'épicerie solidaire, qui sera inaugurée en même temps que le Tiers lieu qui est en cours d'achèvement.

La Fête du Droit aura lieu du 13 au 17 mars 2023, avec comme thématique cette année « Droit et corps », avec des concours d'éloquence organisés par l'association Lysias.

Pour l'inauguration de l'amphithéâtre « Gisèle Halimi », le service culturel de l'Université va organiser une reconstitution du procès de Bobigny, un documentaire sera aussi diffusé suivi d'un débat autour des combats de Gisèle Halimi.

Pour l'inauguration de l'amphithéâtre « Martha Desrumaux », un contact va être pris avec l'association des amis de cette femme politique. De même, pour l'amphithéâtre « Olympe Démarez », est envisagée une table ronde autour de la place des femmes dans l'avocature.

Madame Frédérique Le Doujet informe les membres du Conseil sur la tenue dans l'espace culturel de la BU Droit d'une conférence sur les violences spécifiques faites aux femmes transgenres. Interviendra une femme elle-même transgenre qui a rédigé un guide pour alerter et s'opposer à ce type de violences, violences qui pour Madame Le Doujet relèvent sans distinction aucune des violences faites aux femmes.

→ Sur le calendrier de renouvellement des conseils de composante et des statuts des composantes

Monsieur le Doyen rappelle que le Conseil avait émis par vote le souhait d'une prorogation du mandat des étudiants et du renouvellement de tous les collèges du Conseil le plus tôt possible en 2024.

Il fait part aux membres du Conseil de la décision prise à ce sujet par notre Université : tous les conseils de composante devront être renouvelés au même moment, soit les 12 et 13 mars 2024.

Au préalable, les statuts de notre Faculté devront être réformés et mis en conformité avec ceux de l'EPE. Le groupe de travail sur cette refonte de statuts a été constitué et peut accueillir de nouveaux membres ; il travaillera sur ces nouveaux statuts entre janvier et juin 2023, pour un vote en Conseil de Faculté en septembre 2023 et en Conseil d'Administration en décembre 2023.

Les élections pour le renouvellement de tous les collègues du Conseil de Faculté auraient lieu en mars 2024. L'Université souhaiterait que l'installation des nouveaux conseils se fasse en juin 2024, ce décalage posant question au Doyen. Après discussions allant dans le même sens, il est convenu (sans vote) que le Doyen interrogera le Codir sur ce décalage temporel problématique.

→ Sur les projets d'ouverture à l'apprentissage

Quatre nouveaux M2 pourraient être intéressés par une ouverture de leur formation à l'apprentissage, et viendraient s'adjoindre aux dix qui pratiquent déjà cette ouverture. A ce sujet, Monsieur le Doyen rappelle que proposer une formation en apprentissage demande un suivi pédagogique et administratif lourd.

→ Sur le cadrage du dialogue de formation

Ce cadrage est repris sur un document à deux niveaux et de court terme : changement ou modification des maquettes pour la rentrée 2023 et début de la réflexion sur l'offre de formation mise en place en 2025.

Différents critères sont abordés : l'attractivité (étudiants qui candidatent), les volumes d'heures d'enseignement, les types de public accueillis, le potentiel enseignant et la soutenabilité. Pour ce dernier aspect, Monsieur le Doyen regrette que les outils dont s'est doté l'Université ne permettent pas de calculer le H sur E (nombre d'heures de cours / nombre d'étudiants), ce qui permettrait des comparaisons et éclairerait les choix que l'Université sera amenée à effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.